

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL554

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 163 :

« 2.6 L'inclusion de la jeunesse : un levier – parmi d'autres – pour renforcer le lien police-population »

II. – En conséquence, au début de la deuxième phrase de l'alinéa 164 insérer les mots suivants :

« Cette image, qui conduit à une relation dégradée, est multifactorielle : logique parfois purement répressive dans certains quartiers, discriminations face aux contrôles de police, familiarité de langage de la part des agents... Toutes ces questions doivent être traitées sérieusement et en priorité. De manière marginale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'opposent à la rédaction actuelle du chapitre 2.6 du rapport annexé qui laisse croire que le facteur principal de la dégradation des relations police / jeunesse réside principalement dans le manque de diversité au sein de la police.

Cette vision biaisée et simpliste exonère complètement le ministère d'une introspection sur des phénomènes pourtant largement documentés : violences policières, discriminations, logique répressive. Tous ces éléments sont le cœur du sujet.

Les mettre de côté sans les évoquer au sein de ce rapport ne rend service ni à la jeunesse des quartiers populaires - qui, à raison, ne sent plus écoutée par le ministère de l'Intérieur - ni aux agents de police - pour lesquels la politique sécuritaire actuelle est synonyme de souffrance au travail et de relations tendues avec la population.

Il est temps d'amorcer un réel débat, lucide, dépassionné, mais qui pose les bons termes. Il est temps d'arrêter de se voiler la face et tel est le but de cet amendement.